

AG LFNA 16 ET 17 JUIN 2023 - PROPOSITION DE BAREME
DISCIPLINAIRE AGGRAVÉ POUR LA SAISON 2023-2024

PAGE 1/1

Au cours des récentes réunions rencontres avec les clubs, ces derniers ont exprimé une attente forte de plus de fermeté pour les cas les plus graves. Aussi et comme le règlement le lui permet, la LFNA propose de faire adopter, de nouveau, un barème aggravé pour la prochaine saison.

AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES				
Application au 1er juillet 2023 (sous réserve de l'approbation des clubs lors de l'AG de juin 2023)				
Acte de Brutalité / Coup				
13.2 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical				
Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		10 ans de suspension	15 ans de suspension
	hors rencontre		15 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension	9 mois de suspension
		hors action de jeu	8 matchs de suspension	
	hors rencontre		12 matchs de suspension	18 mois de suspension
13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours				
Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		15 ans	20 ans
	hors rencontre		20 ans	25 ans
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension	2 ans de suspension
		hors action de jeu	1 an de suspension	
	hors rencontre		2 ans de suspension	4 ans de suspension
13.4 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours				
Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		radiation	radiation
	hors rencontre		radiation	radiation
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension	5 ans de suspension
		hors action de jeu	3 ans de suspension	
	hors rencontre		5 ans de suspension	7 ans de suspension
L'ensemble des suspensions s'entend de toutes fonctions officielles				
Application des amendes prévues par les tarifs de la LFNA pouvant atteindre le montant de 10 000 euros dans le cas de Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours (article 13.4).				
Les sommes collectées serviront à soutenir les victimes.				
La LFNA se portera systématiquement partie civile lorsque les victimes déposeront plainte.				